



Groupe de travail des Référénts accessibilité des villes inclusives

**7E ATELIERS PARTICIPATIFS ANNUELS
LES 5 ET 6 NOVEMBRE 2020**



COMPTE-RENDU **Atelier B : « Mise en accessibilité des établissements scolaires »**

Animation
FROMENT Sébastien (Cerema TV)
ZEWE Virginie (Ville de Metz)
MATHIEU Angélique (Cerema CE)

Liste des participants

Nom	Prénom	Entité
GODARD	Sébastien	Ville d'Angers
TRAPON	Nina	Nantes Métropole
DUBOIS	Sophie	Ville de la Roche-sur-Yon
DACQUIN	Benoît	Ville de Villeneuve d'Ascq
DEMAEGDT	Pascale	Ville de Rouen
LAUDUIQUE	Erwan-Benoît	Ville de Villeurbanne
ZEWE	Virginie	Ville de Metz
ROUILLIER	Aline	Ville d'Angers
COUVRAND	Caroline	Ville de Nantes
PLANTIER ROYON	Éric	Ville de Villeurbanne
MARTINET	Odile	Métropole de Lyon
FROMENT	Sébastien	Cerema Territoires et ville
MATHIEU	Angélique	Cerema Centre-Est

Rappel de la problématique

Les établissements scolaires sont des lieux inclusifs qui forment les futurs citoyens. Ce sont des lieux qui favorisent l'échange et le partage entre les enfants quelles que soient leurs capacités intellectuelles et physiques.

Les établissements scolaires représentent un patrimoine important à rendre accessible pour les collectivités territoriales. Ces établissements accueillent différents types de public : élèves de tous âges (de la maternelle à l'enseignement secondaire), parents d'élèves, associations. Les enjeux d'accueil de ces publics sont en lien avec les fonctions et les usages de l'établissement, qu'ils soient courants (classes, récréation, restauration, activités sportives et culturelles...), ou plus ponctuels comme l'accueil d'associations ou d'élections.

Les Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) incluent la mise en accessibilité des établissements scolaires et chaque collectivité y apporte des solutions organisationnelles et techniques qui lui sont propres.

Par un travail préliminaire, il conviendra d'identifier les spécificités de ces établissements en termes de publics accueillis (contraintes spécifiques) et d'en recenser les fonctions, afin d'identifier les problématiques récurrentes et/ou spécifiques. L'atelier porterait ensuite sur la capitalisation de bonnes pratiques et la production de recommandations portant sur les thématiques suivantes :

- gestion de la mise en accessibilité des établissements scolaires (dérogation et mesure de substitution, gestion des travaux, sécurité des publics...) ;
- solutions techniques en fonction des problématiques recensées (self, sanitaires, cours de récréation, signalisation et lisibilité des espaces ...)

Vendredi 9 octobre après-midi (14h00 – 16h00) - Réunion de préparation aux ateliers

Présentation des participants à l'atelier
Identification des types de contributions par collectivités participantes
Remue-méninge sur les publics, les fonctions et les usages des établissements scolaires
Retour d'expérience de la Métropole de Lyon sur la mise en accessibilité des collèges
Définition partagée des livrables

Jeudi 5 novembre matin (10h00 – 12h00)

Stratégies de mise en accessibilité
Argumentaires de la stratégie

Jeudi 5 novembre après-midi (14h00 – 16h00)

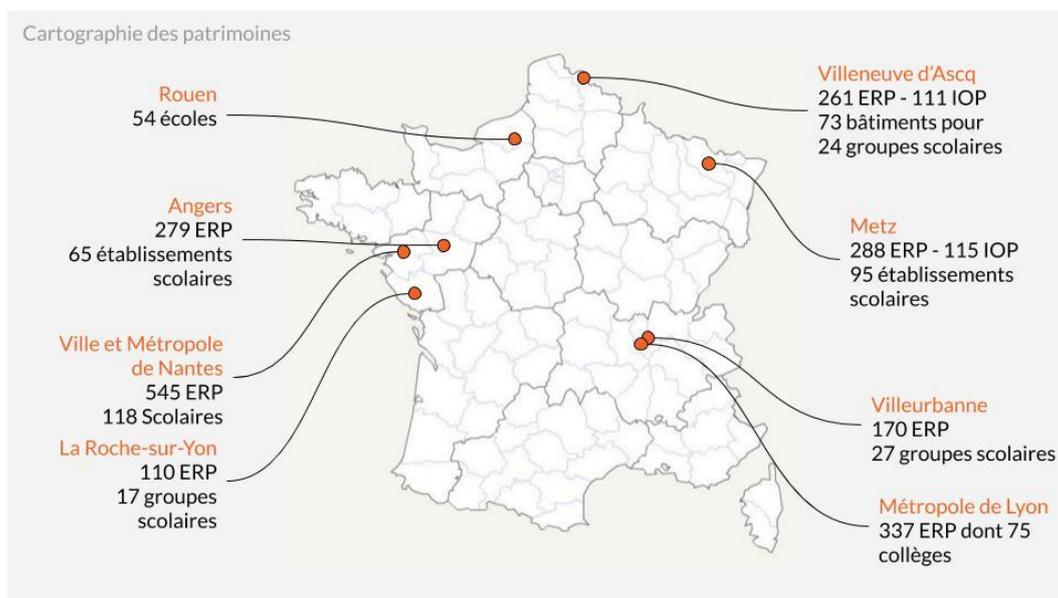
Les attestations dans la réglementation
Identification des contributions (bonnes et fausses bonnes pratiques) par fonction
Retour d'expérience sur les bonnes pratiques et les fausses bonnes pratiques
Présentation du guide de Nantes Métropole

Vendredi 6 novembre matin (10h00 – 12h00)

Acteurs en lien avec l'accessibilité des établissements
Retour sur les livrables
Préparation à la restitution

Panorama des Ad'AP des collectivités participantes

Afin de mieux connaître les participants à l'atelier, la première activité a porté sur la création d'une cartographie des participants à l'atelier détaillant le nombre d'établissements recevant du public (ERP) et le nombre d'établissements scolaires présents dans l'Ad'AP.



Les stratégies de mise en accessibilité des établissements scolaires

Les Ad'AP ont nécessité la mise en place d'un plan pluriannuel de mise en accessibilité des ERP communaux ou intercommunaux. Ce plan a obligé les collectivités territoriales à établir une priorisation dans les ERP et a fortiori des établissements scolaires, suivant des critères de priorisation variés. Les Ad'AP étant arrivés à mi-parcours, il a été intéressant d'avoir un premier retour d'expérience qualitatif par les collectivités sur cette stratégie

Le premier temps de travail a été consacré à un retour qualitatif sur la stratégie de mise en accessibilité des établissements scolaires par chaque collectivité en faisant ressortir les points positifs de cette stratégie mais également les limites observées. Ce travail a permis d'alimenter le livrable n° 1. Deux types de stratégies ont émergée :

- Stratégie par quartier, avec un établissement scolaire mis en accessibilité par quartier accompagné par un traitement des établissements annexes présents dans le parcours de l'enfant (restaurant, gymnase, bibliothèque...);
- Stratégie par type d'ERP, en privilégiant les établissements nécessitant peu de travaux et en réservant les établissements complexes à mettre en conformité pour la fin de l'Ad'AP.

Stratégie de Metz

288 ERP et 115 IOP dont 95 Établissements scolaires (une des 11 catégories d'ERP de l'Ad'AP) et 43 attestations recueillies pour les ES

Stratégie de gestion patrimoniale:
Débuter par les petits travaux dans tous les ERP pour avoir pas mal d'attestation

Stratégie par catégorie avec un bâtiment emblématique

ES : Par quartier, travail autour du parcours de l'enfant (avoir au moins une crèche, une école, une bibliothèque et un centre socio-culturel accessibles)

Formation des agents techniques pour la réalisation de certains travaux en régie

Effet d'opportunité : travaux d'accessibilité menés en même temps que d'autres travaux nécessaires

Points forts

- avoir plusieurs attestations rapidement par petits travaux au début : respect du chiffrage initial
- acquérir une expertise technique et opérationnelle (formation des personnels techniques en interne)
- expertise administrative pour obtenir des aides et monter des dossiers => amélioration process (dégagements, financement)
- parcours de l'enfant pris en compte de la crèche au CM2 ainsi que de son environnement (équipements sportifs, bibliothèques...)
- une réponse accessibilité/quartier dans la 1ère et 2ème période Ad'AP

Limites

Il reste les gros travaux à venir => question de la validation des budgets nécessaires 1.5 à 3M par an

Les équipes en interne peuvent assurer la réalisation des travaux à hauteur de 1.5M, au delà le personnel ne pourra pas suivre

Coordination avec les autres travaux (qualité de l'air...)

Exemple du support décrivant la stratégie de la ville de Metz

Il a ensuite été demandé de lister les critères utilisés pour prioriser les établissements scolaires dans leur mise en accessibilité. Il en est ressorti une liste de 12 critères :

1. Géographie (mise en accessibilité d'un GS par quartier ou secteur)
2. Établissements ayant un besoin d'accessibilité organisationnelle (ré-interrogation des usages, privilégier les besoins plutôt que la conformité)
3. Mutualisation des travaux de conformité (thermique, électrique, accessibilité, destruction ou programme ANRU ...)
4. Présence de classes ULIS dans l'établissement
5. Cohérence dans l'usage des locaux et parcours de l'enfant (écoles, centre de loisir, restaurant...)
6. Desserte et chaîne du déplacement (arrêt de bus)
7. Petits travaux d'accessibilité possibles en régie
8. Structures spécialisées à proximité et/ou en lien de l'établissement scolaire (accueil d'enfants)
9. Choix des matériaux (à re-questionner pour chaque établissement)
10. Coût des travaux
11. Établissements avec des petits travaux
12. Établissements avec des travaux complexes (topographie, amiante)

Un travail sur la hiérarchisation de ces critères a été mené, la restitution est disponible dans le livrable n° 1.

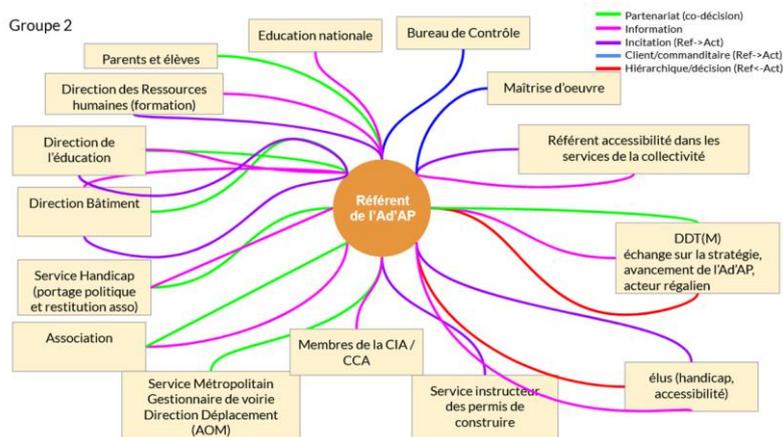
Ce premier temps d'échange a été l'occasion de partager les réflexions sur l'utilité du bilan à mi-parcours qui permet de faire une évaluation de la stratégie de mise en accessibilité des établissements scolaires. Le bilan à mi-parcours est également l'occasion de mener une réflexion sur l'optimisation de l'Ad'AP et d'établir une programmation sur les périodes 2 et 3 plus éclairée.

Le rôle du référent de l'Ad'AP auprès des acteurs à mobiliser

Une séquence a concerné l'identification des acteurs clés à mobiliser par le référent de l'Ad'AP et la qualification de ces relations.

5 types de relations ont été identifiés :

- Partenariat (co-décision)
- Information
- Incitation
- Client/commanditaire
- Hiérarchique/décision



Réalisation d'une carte mentale en atelier

Cette activité a permis de mettre en lumière le rôle particulièrement transversal du référent de l'Ad'AP au sein des services de la collectivité et des parties prenantes : Commission d'accessibilité et associations, DDT(M), Éducation nationale, parents d'élèves et les élus.

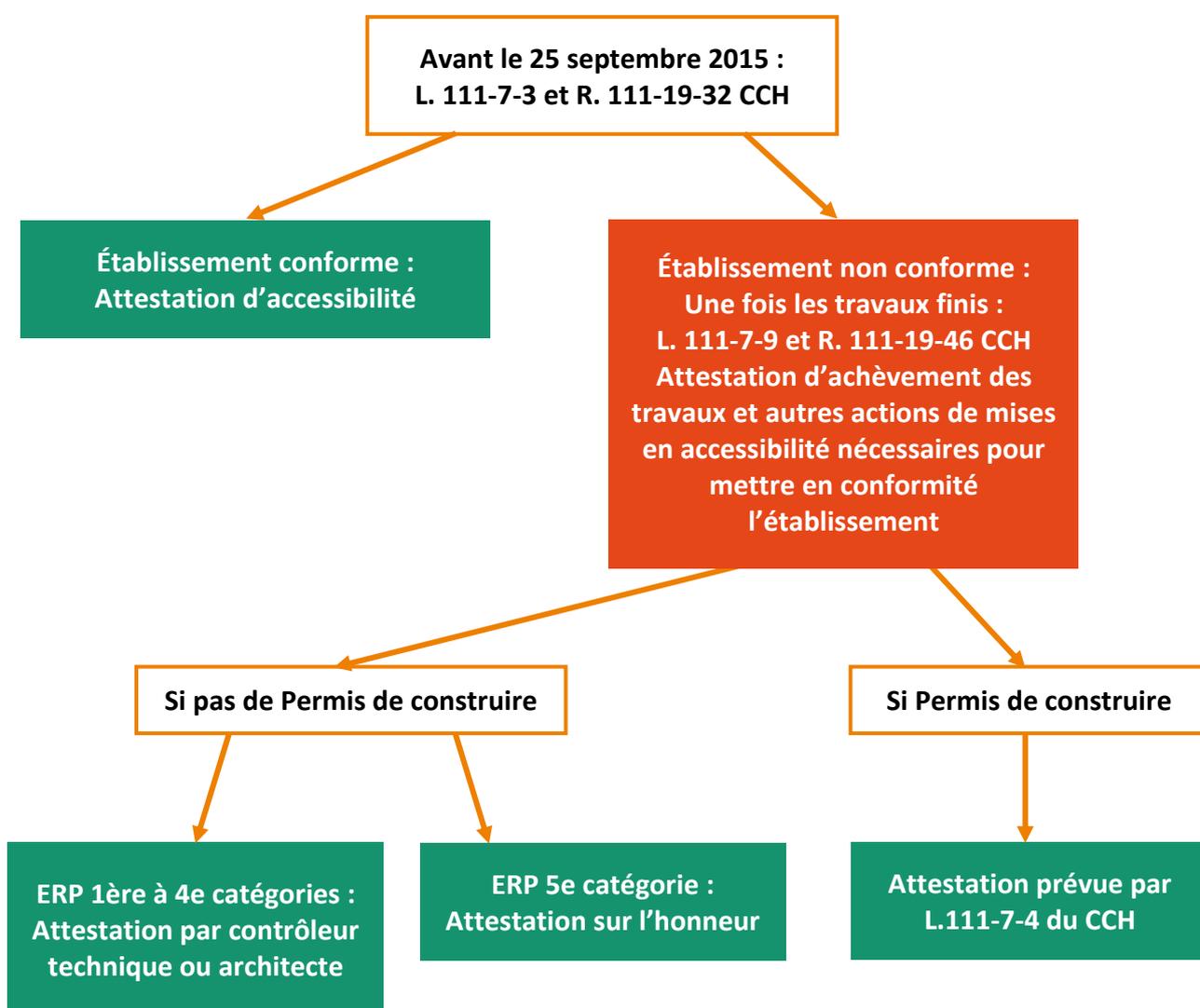
Les attestations d'accessibilité

Tout ERP accessible, que ce soit après travaux prévues dans une AT ou non, doit envoyer une attestation d'accessibilité aux services administratifs départementaux.

Lorsqu'un établissement est aux normes, le propriétaire doit envoyer une attestation d'accessibilité :

- au préfet de département ;
- à la commission pour l'accessibilité de la commune où est implanté l'établissement.

Les ERP de 1e à 4e catégorie doivent impérativement fournir un document établissant la conformité de l'ERP (attestation de conformité d'un contrôleur technique agréé ou d'un architecte (qui n'est pas un agent du propriétaire ou de l'exploitant), spécialement délivrée par ces organismes ou à l'occasion de travaux soumis à permis de construire après le 1er janvier 2007, arrêté municipal d'ouverture de l'ERP accordé sur la base de la conformité aux règles d'accessibilité, procès-verbal du groupe de visite "accessibilité" de la CCDSA par exemple). Dans le cas des ERP de 5e catégorie, une simple attestation sur l'honneur suffit.



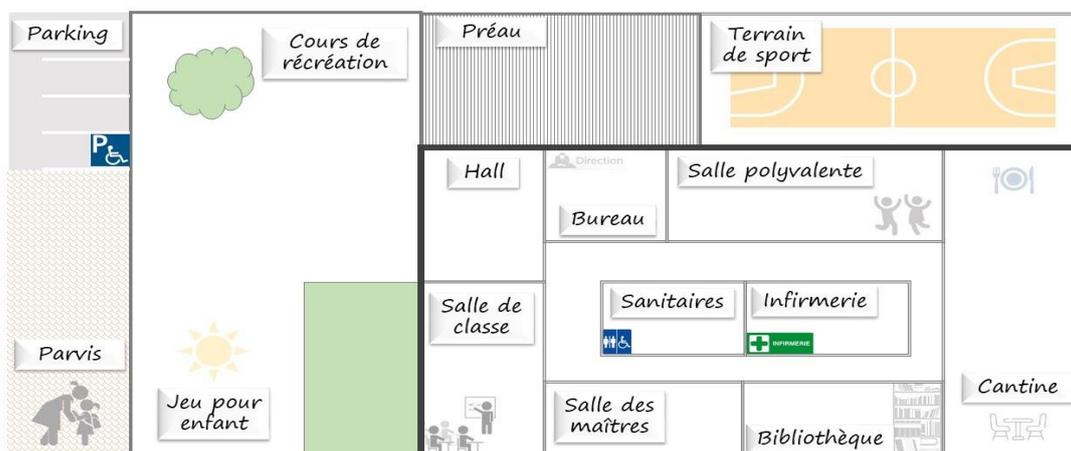
Ces 3 attestations valent attestation d'accessibilité.

Travaux

Afin d'illustrer la difficulté de prendre en compte la globalité des enjeux liés à la mise en accessibilité des établissements scolaires, une activité a porté sur l'identification des publics, des fonctions et des usages de ces établissements.

Publics	Fonctions	Usages
<ul style="list-style-type: none"> • Élèves • Personnels administratifs (collège 5 à 8) • animateurs • Élections • Personnes avec handicap spécifique qui nécessite des adaptations à la personne • Personnels d'entretien et de maintenance • Familles • Habitants du quartier (réunion) • Enseignants • Parents d'élèves • ATSEM • AESH • Associations, publics adultes / enfants • Location restaurant scolaire particulier ou association 	<ul style="list-style-type: none"> • Abri vélos / trottinettes • Parking • Bibliothèque • Sanitaires • Parvis • Salle polyvalente / Salle d'activités et sport / périscolaire • Infirmier • Bureau de la Direction • Salle des maîtres • Restaurant scolaire • Accueil des familles • Salle de classe • Cours de récré - espace jeux 	<ul style="list-style-type: none"> • Locaux du personnel de la ville (vestiaires) • Conférence ou événement local • Infirmier • Kermesse / Fête de l'école • Centre de loisirs • Enseignement "standard" • Bureau de vote • Périscolaire • Lieu d'exposition • Accueil d'enfants polyhandicapés • Classe ULIS • Cours partagées en dehors des heures d'école • Enseignement "spécifique" • Restauration • Parking (vacances scolaires) • Association sportive • Association locale • Centre aéré

La liste des fonctions a permis d'établir un plan type d'une école à partir duquel les participants ont pu partager les bonnes et fausses bonnes pratiques en matière de travaux de mise en accessibilité des établissements scolaires.



Une étude rapide a montré que la bibliographie disponible sur la mise en accessibilité des établissements scolaires est relativement inexistante et pourtant les collectivités territoriales sont en constante innovation sur le sujet. Avec presque 15 ans de retours d'expérience, les participants ont eu l'occasion de partager les réussites de ces travaux mais également les initiatives qui n'ont pas marché ou qui n'étaient pas adaptées au cadre particulier des établissements scolaires.



Un focus a été fait sur les besoins particuliers liés aux unités localisées pour l'inclusion scolaire, appelées **classes ULIS**, qui accueillent des enfants handicapés et dont le programme scolaire est adapté aux différents handicaps (pour en savoir plus : <https://eduscol.education.fr/1164/les-unites-localisees-pour-l-inclusion-scolaire-ulis>). La ville de Villeurbanne a partagé son expérience sur le traitement spécifique de ces classes qui s'est fait autour de 4 axes : mise en accessibilité du bâti, choix de mobiliers spécifiques, acquisition de matériels pédagogiques adaptés et mise en place d'une organisation dédiée. Ainsi les classes ULIS ont fait l'objet de travaux spécifiques comme : un traitement acoustique renforcé (fenêtres, alarmes douces...), un traitement de la lumière (système d'occultation, variateur de lumière...), la sécurisation des fenêtres et l'installation de douches dans les salles de classes et des coins « temps calmes » qui permettent d'isoler sans punir un enfant le temps qu'il se calme en cas de crises.

Un focus a été fait sur le **registre public d'accessibilité (RPA)** dans lequel les utilisateurs devraient y retrouver l'ensemble des activités et des adaptations faites au sein des établissements scolaires. Il a été remonté l'intérêt d'avoir un outil numérique pour permettre une mise à jour efficace des informations contenues dans le RPA et l'association à un QR code offre la possibilité d'obtenir les RPA directement sur son smartphone.

La mise en accessibilité des établissements scolaires soulève de nombreuses questions dont celle de prise en compte du public spécifique que sont les élèves, présentant un handicap ou non, et de la mise en conformité des locaux. En effet, si la mise en conformité des établissements scolaires est importante pour l'accueil des enfants et des adultes handicapés, elle doit nécessairement être accompagnée d'une démarche sur l'usage. Par exemple, des sanitaires accessibles ne seront pas adaptés aux enfants, de même la sécurité des élèves doit prédominer sur l'accessibilité (prise et interrupteurs...).

Les interventions liées l'Ad'AP ne doivent pas se limiter à des travaux, il est important d'avoir une réflexion globale sur l'organisation et l'accompagnement des élèves mais aussi sur les matériels pédagogiques qui soient en adéquation avec les besoins et les pratiques des enseignants et des élèves.

Présentation des livrables produits

Livable n° 1 : Stratégie de mise en accessibilité des établissements scolaires

- Critères hiérarchisés d'aide à la priorisation pour la mise en accessibilité des établissements scolaires ;
- Retour qualitatif sur les stratégies de mise en accessibilité des établissements scolaires ;
- Identification des acteurs en lien avec le référent de l'Ad'AP et la caractérisation de ces relations.

Livable n° 2 : Travaux d'accessibilité des établissements scolaires

- Recueil de bonnes et fausses bonnes pratiques organisé par fonctions présentes dans les établissements scolaires ;
- Retour d'expérience de Nantes sur le guide présentant leur travail sur la signalétique.

Ressources identifiées (voire rassemblées) : sites, documents, démarches, ...

- Support de présentation de la Métropole de Lyon sur la mise en accessibilité des collèges
- Fiches pratiques de la Métropole de Lyon
- Support et vidéo de présentation sur le guide signalétique de la Métropole de Nantes
- Guide sur la signalétique de la Métropole de Nantes
- Document à destination des techniciens par la Ville de Metz : construction d'un restaurant scolaire qui a permis de repenser l'accessibilité de l'ensemble d'une école